



DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

# VILLE DE GROSLAY

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

CANTON DE  
DEUIL- LA- BARRE

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 MARS 2020**

L'an deux mil vingt, le 5 MARS à 20H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joël BOUTIER**, Maire.

### **Présents :**

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Yann ALEXANDRE – Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – Mme. Samia MEZIANI – Mme. Lucienne LANGLET – Mme. Marion NICOLAS MARTEL - M. Lucien CORINTHE (arrivé à 20h37) - M. Nicolas GRANVAL – M. Marc POIRAT – M. Marc CLOUET - M. Patrick CANCOUËT – Mme. Céline MENARD – Mme. Marie LEGER-GUERREE – M. Joseph YANAN

### **Absents excusés :**

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - M. Nicolas IZAK – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – Mme. Jocelyne CHAVAROT – M. Alexandre MENSALES -

### **Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ à M. Pierre FARCY  
M. Jean SZEWCZYK à Mme Claudine STEINMANN

**Secrétaire de séance :** M. Joseph YANAN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 FEVRIER 2020

**Affiché dans les panneaux administratifs,  
Le 09 MARS 2020**

**Vu, le Secrétaire de Séance,**

**Joseph YANAN**



**Le Maire,**

**Joël BOUTIER**



## DIRECTION GENERALE

### Désignation du Secrétaire de séance :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

- **DESIGNE** : M. Joseph YANAN secrétaire de séance du Conseil Municipal du 5 mars 2020.

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 JANVIER 2020 à 20H30 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 23 JANVIER 2020 à 20H30

### Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation :

**Décision n°2020-01** : consentir une convention d'occupation précaire et révocable d'un logement relevant du domaine public de type F2 d'une surface de 65.52 m<sup>2</sup>, situé 21 place de la Libération, 2<sup>ème</sup> étage, bâtiment D à Monsieur Vartan CHICHMANIAN, pour une durée d'1 an, soit du 13 février 2020 au 13 février 2021 moyennant une redevance mensuelle de 395 €, charges non incluses

**Décision n°2020-02** : signer l'acte d'engagement du marché sans formalité ni mise en concurrence préalable ayant pour objet la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue des Mériens à Groslay, avec la **société SCHEMA INFRA** ayant son siège social 6 sente de l'Abreuvoir, 78 250 Oinville sur Montcient avec un taux de rémunération de 7 % du montant des travaux, soit un montant estimatif de 14 700 € HT (quatorze-mille-sept-cent euros hors taxes) soit 17 640 € TTC ( dix-sept-mille-six-cent-quarante euros toutes taxes comprises) ;

**Décision n°2020-03** : instituer une régie d'avances auprès du service Action Jeunesse. Cette régie est installée à l'Espace Action Jeunesse situé au 60, rue du Général Leclerc à GROSLAY.

La régie paie les dépenses suivantes :

- Achats de petits matériels et fournitures diverses
- Achats alimentaires
- Avances de frais médicaux, pharmacies
- Entrées de spectacle, réservation de places
- Locations de matériels et véhicules de transport
- Prestations de service

Les dépenses désignées sont payées en numéraire ou en carte bancaire liée au dépôt de fonds ouvert au nom du régisseur. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 200.00 €; le régisseur verse auprès de la trésorerie de Montmorency la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois ; le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ; le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

**Décision n°2020-04** : accepter le renouvellement de la ligne de trésorerie de 1 000 000 € proposée par La Banque Postale, pour le financement des éventuels besoins de trésorerie.

**Monsieur le Maire demande d'en prendre acte**

## SERVICE FINANCES

### Débats d'orientations Budgétaires – DOB 2020

*Monsieur le Maire cède la parole à M. Guy Dumont, Maire adjoint aux Finances, qui lui-même cède la parole à Mme Meziani, déléguée au budget, pour la présentation des orientations budgétaires 2020.*

*Mme Meziani rappelle que le DOB doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur les engagements pluriannuels. Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux élus les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du Budget. Pour ce faire, une note explicative*



de synthèse doit ainsi être communiquée aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB au minimum 5 jours avant la réunion (article L2121-12 du C.G.C.T)

**Elle fait état du contexte macro-économique :**

La loi de programmation 2018-2022 votée en janvier 2018 prévoit l'évolution des finances pour les 3 fonctions publiques (Etat/Hospitalière/Territoriale) pour 5 ans.

**Les objectifs sont :**

- ❖ viser l'équilibre budgétaire ; déficit ramené à 0,2 % à l'horizon 2022
- ❖ réduire le rapport entre les dépenses publiques et le Produit Intérieur Brut (PIB) à -51% à l'horizon 2022
- ❖ viser un endettement de 91% du PIB en 2022 (contre 100,4% à fin 2019)

**Les principaux éléments de cadrage économique figurant dans la programmation des lois de finances 2020 sont :**

- ❖ PIB : 2412 milliards
- ❖ Taux de croissance du PIB : 1,3%
- ❖ Inflation : 1,4%

**Pour l'année 2020 le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir des éléments de cadrage suivant :**

- ❖ Prévision de croissance 1,3%
- ❖ Evolution des prix (hors tabac) 1,1%
- ❖ La revalorisation des bases d'imposition après une évolution de 2,2% en 2019 est retenue pour 2020 à + 0,9%

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) après une baisse très significative depuis plusieurs années semble se stabiliser pour 2020.

Concernant le montant (DSU et DSR) Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale, ce dernier est en augmentation de 900 millions. Il n'est pas financé par l'Etat mais pris une nouvelle fois en charge par le bloc communal (transfert de charges)

**Elle fait ensuite état des prévisions économiques pour la France :**

L'INSEE table pour 2020 sur un taux de croissance d'environ 1,3% (1,5 % en 2019).

D'ores et déjà ce taux en mars 2020 est prévu aux alentours de 1,1% sans pour autant prendre en compte les conséquences des mouvements sociaux de début d'année et l'arrêt brutal de la croissance compte tenu des effets du CORONAVIRUS (appelé COVID-19).

Constat est fait que ce sont encore les ménages qui perdront en 2020 après la perte de 2019 (environ 510 € par an depuis de nombreuses années).

Nous relevons toutefois une baisse sensible en ce début d'année des demandeurs d'emplois, 8,1% au lieu de 9% en 2019, mais rappelons qu'au niveau de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la stabilité est de 5,1% au 31 décembre 2019.

De plus, comme nous l'avons indiqué précédemment, cette faible hypothétique croissance serait de nature à complexifier l'équation budgétaire nationale 2020 qui dépasserait les 3% prévus au maximum par l'Union Européenne et nous rapprocherait encore plus des pays en difficulté comme la Grèce, la Belgique, etc.

La dette publique en France s'est établie au 31 décembre 2019 à 100,4% du PIB, soit à hauteur de 2 415 milliards d'euros en hausse de 40 milliards par rapport au 30 juin 2019.

Rappelons qu'il y a un an, le déficit était de 2 268 milliards d'euros.

Relevons aussi actuellement le faible taux des intérêts d'emprunts voire parfois avec un taux négatif. Il est souhaitable que ces taux ne repartent pas à la hausse ce qui serait de nature à accroître encore plus le déficit et notre dette nationale.

Notons toutefois une légère amélioration de notre balance commerciale qui reste très largement déficitaire à hauteur de 58,9 milliards au lieu de 59,9 milliards en 2019 mais qui pourrait être aussi regardée par rapport à nos amis « pays européens » comme l'Allemagne excédentaire de 227 milliards d'euros et comme l'Italie à nouveau excédentaire après plusieurs années déficitaires.

C'est dans ce climat de plus en plus incertain que nous avons travaillé à établir le budget communal 2020 avec aussi comme conséquence première la difficulté à obtenir des chiffres définitifs de l'exercice 2019 de la part de la trésorerie dont nous dépendons.



Elle présente les résultats 2019 :

RESULTATS 2019		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	9 141 036,24	10 724 575,37	
	Report de l'exercice N-1 (002)	0,00	1 068 183,54	
<b>Total fonctionnement</b>		<b>9 141 036,24</b>	<b>11 792 758,91</b>	<b>excédent 2 651 722,67</b>
+ Reports N-1	Section d'investissement	4 593 140,48	1 683 688,48	
	Report de l'exercice N-1 (001)	0,00	949 522,73	
	<b>Total Investissement</b>	<b>4 593 140,48</b>	<b>2 633 211,21</b>	<b>déficit -1 959 929,27</b>
<b>TOTAL SECTIONS</b>		<b>13 734 176,72</b>	<b>14 425 970,12</b>	<b>excédent 691 793,40</b>

RESTES A REALISER 2019		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Restes à réaliser A reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	681 196,44	1 080 516,07	<b>excédent 399 319,63</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>5 274 336,92</b>	<b>3 713 727,28</b>	

RESULTAT 2019 y inclus les restes à réaliser		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Résultat Cumulé	Section de Fonctionnement	9 141 036,24	11 792 758,91	<b>excédent 2 651 722,67</b>
	Section d'investissement	5 274 336,92	3 713 727,28	<b>déficit -1 560 609,64</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>14 415 373,16</b>	<b>15 506 486,19</b>	<b>Excédent 1 091 113,03</b>

C'est dans ce contexte de baisse constante de la fiscalité locale depuis plusieurs années d'une part et d'autre part des conséquences de la stagnation progressive de l'ensemble de nos ressources de nos partenaires (Etat, Région, Département, EPCI et autres) qu'il a fallu travailler en 2019.

Grâce à une gestion quotidienne rigoureuse, nous pouvons donc présenter le résultat communal excédentaire de notre budget en 2019 : un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019 d'environ 2,65 millions d'euros, avec toutefois un déficit d'investissement de 1,56 millions d'euros soit un excédent global net de 1,09 millions d'euros.

Ce résultat permet de poursuivre de façon modérée mais constante les engagements d'investissements prévus pour la période 2014-2020.

Ceux-ci seront réalisés ou en cours de réalisation d'ici la fin de l'année 2020 et ce, malgré des aléas comme les conséquences liées au sinistre de la salle Roger DONNET.

Enfin, précisons que même si la collectivité n'a pas à faire de « bénéfice », il n'en demeure pas moins que ce bon résultat encore une fois globalement excédentaire permet d'entrevoir des bases solides pour établir le budget 2020.



Les prévisions budgétaires sont les suivantes :

- Terminer le C.A.R (Contrat d'Aménagement Régional) -Salle des fêtes, Place de la Libération
- Terminer les travaux de la médiathèque
- Poursuivre l'étude et les travaux de remise en état de la salle Roger DONNET
- Continuer les études et les travaux de la maison des associations et de la jeunesse
- Poursuivre la réalisation de la Maison de la Santé
- Réaliser les réseaux et voiries (rue des Mériens, rue du Champ de l'Asile, rue de la Haie Barde)
- Poursuivre la mise aux normes AD'AP des bâtiments publics
- Continuer la modernisation et le renouvellement de l'informatique et des logiciels pour l'ensemble des services de la ville
- Aménager les bâtiments modulaires aux Glaisières pour les accueils périscolaires
- Acheter des véhicules « propres » pour le service technique
- Acquérir du mobilier scolaire

Elle précise qu'au stade du budget primitif, les dépenses d'investissements seront cantonnées au remboursement du capital des prêts ainsi qu'aux travaux effectués en régie.

Les autres dépenses supplémentaires feront l'objet de décisions modificatives après les élections municipales conformément à la volonté de la nouvelle équipe municipale dans la limite des possibilités liées à l'affectation des résultats.

### ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

L'endettement de la commune au 31 décembre 2019 :

- Le capital restant dû s'élève à 8,8 millions d'euros (11,5 M€ - 2,7 M€ du fonds de soutien – (effet 2016 sur 13 ans, annuité de 0,3 M€). Le remboursement de l'annuité 2020 (capital et intérêts) sera de 1,230 M€ ramenant ainsi le capital restant dû au 31 décembre 2020 à environ 8,2 M€ (10,6 M€ - 2,4 M€ du fonds de soutien)
- Aucune inscription au BP 2020 d'un nouvel emprunt

### CAPACITE D'ENDETTEMENT

Notre capacité d'endettement, c'est-à-dire le ratio qui mesure le calcul de l'encours de la dette par rapport à l'épargne brute, est de 6 ans ce qui situe ce dernier dans la normalité pour les communes de notre strate (- 10000 habitants)

### ECHEANCIER DE LA DETTE ENTRE LE 31/12/2017 ET LE 31/12/2020

Echéance	Montant initial	Capital restant dû	Montant échéance annuelle (*)	Capital	Intérêts
31/12/2017	15 845 341	11 688 143	1 248 695	824 256	424 439
31/12/2018	15 331 224	12 354 879	1 231 477	823 264	398 213
31/12/2019	16 831 224	11 496 398	1 232 679	585 530	374 199
31/12/2020	16 831 224	10 611 338	1 228 987	885 010	343 977

### LIGNE DE TRESORERIE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la ville avait une possibilité de 2 lignes de trésorerie de

1 million d'euros et 0,2 million d'euros qui n'ont pas été utilisés au cours de l'exercice 2019.

La ligne de 0,2 million d'euros n'a pas été renouvelée à notre demande pour 2020, reste 1 ligne de 1 million d'euros (sans aucun tirage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020).

**TRESORERIE DE LA VILLE**

Au 20 décembre 2019 le solde du compte de la ville à la trésorerie était créditeur de 1 197 M€

**LES TAUX**

	2019	2020
Taxe d'habitation	17,93 %	17,93 %
Taxe foncier bâti	18,27 %	18,27 %
Taxe foncier non bâti	76,76 %	76,76 %

Aucune augmentation n'est prévue en 2020.

**Les prévisions budgétaires 2020 en recettes de section de fonctionnement sont les suivantes :**

Chapitre	Intitulé	Montant en €
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b> <i>Reprise de l'excédent 2019 ainsi que le solde de la caisse des écoles (12,09€)</i>	691 805
<b>013</b>	<b>Atténuation de charges</b> <i>Remboursement des indemnités journalières (sécurité sociale et assurance) du personnel</i>	30 000
<b>042</b>	<b>Opérations ordres</b> <i>Transfert entre sections</i>	31 665
<b>70</b>	<b>Produits de service du Domaine et ventes diverses</b> <i>Cimetière-garderie-restaurant scolaire-cantine-accueil de loisirs-locations diverses</i>	680 585
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b> <i>Taxe foncière et habitation 5 163 000€ (+ rôle supplémentaire)</i> <i>Attribution de compensation CAPV 405 900 €</i> <i>Dotation solidarité compensatrice 37 500 €</i> <i>Fonds de solidarité Région IDF 160 000 €</i> <i>Taxe électricité 175 000 €</i> <i>TADDE 519 000€</i> <i>Divers 80 546€</i>	6 540 946
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations dont</b> <i>FCTVA 14 000 € - Taxes Aéroportuaires 295 000 €</i> <i>DGF 984 000 € - DSU 117 000€ - Dotation nationale péréquation 165 000€- fonds de concours CAPV (salle Roger DONNET) 105 000€- subvention transport 63 000 €- taxes exonérations 117 000 €- CAF 240 000 €- divers 144 000 €</i>	2 244 910
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b> <i>Loyers logements (charges-TEOM et divers)</i>	100 800
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b> <i>Participation de l'Etat : emprunts structurés</i>	300 774
<b>77</b>	<b>Avoirs divers</b>	5 000
	<b>TOTAUX</b>	<b>10 626 485</b>



Les prévisions budgétaires 2020 en dépenses de section de fonctionnement sont les suivantes :

Chapitre	Intitulé	Montant en €
011	<b>Charges à caractère général :</b> <i>contrats prestataires de services</i> <i>Achats-assurance-locations-formations honoraires-batiments-voiries-</i> <i>fournitures scolaires</i>	3 048 278
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b> <i>(missions archives environ 3000€)</i> <i>(rappel masse salariale 2019 : 3 911M€)</i>	4 036 100
014	<b>Atténuation des produits</b> <i>fonds de péréquations communales et intercommunales (FPIC)</i>	100 000
015	<b>Dépenses imprévues</b>	0
023	<b>Virement à la section investissement</b>	1 476 480
042	<b>Opérations d'ordres</b> <i>Amortissements et immobilisations</i> <i>Amortissements sur charges à reporter (Emprunt structuré)</i>	780 314
66	<b>Charges financières</b> <i>Intérêts d'emprunts + ICNE</i>	337 863
67	<b>Charges exceptionnelles</b> <i>Bourses scolaires</i> <i>Titres exercices antérieurs annulés</i>	6 600
65	<b>Autres charges de gestion courante</b> <i>Indemnités des Elus-cotisations retraites-</i> <i>Subvention CCAS 265 000€</i> <i>Subventions associations 225 700€</i>	840 850
	<b>TOTAUX</b>	<b>10 626 485</b>



**Les prévisions budgétaires 2020 en recettes de section d'investissement sont les suivantes :**

Chapitre	Intitulé	Montant en €
10	<b>Dotations fonds divers et percus</b> - F.C.T.V.A 380 000 - Taxe d'aménagement 120 000 - Autres fonds 39 700 - Excédents de fonctionnement capitalisés 1 960 000 (affectation résultat de fonctionnement 2019)	2 499 700
13	<b>Subventions d'investissement reçues</b> Etat-Région-Départements et autres (pour ADP-Place de la Libération-Parc des Gallerands...)	1 285 100
16	<b>Dépôts et cautionnements</b> Caution loyer	600
021	<b>Virement à la section d'investissement</b>	1 476 480
024	<b>Produits des cessions immobilières (2)</b>	2 363 400
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b> Amortissements-immobilisations + prêt structuré	780 420
041	<b>Opérations patrimoniales</b> Frais d'Etudes – avances versées	177 300
	<b>TOTAL</b>	<b>8 583 000</b>

YJ B



Les prévisions budgétaires 2020 en dépenses de section d'investissement sont les suivantes

Chapitre	Intitulé	Montant en €
001	<b>Déficit Investissement : 2019 reporté</b>	1 960 000
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b> Annuité emprunt (capital) 885 000 Promoval 500 000 Remboursement caution logement 600	1 385 600
20	<b>Immobilisations incorporelles</b> Frais d'études (salle Roger DONNET- Médiathèque-Maison des Associations et de la Jeunesse- Maison de la Santé- Voiries)	527 800
21	<b>Immobilisations corporelles</b> Acquisitions parcelles diverses 151 000 Agencement et aménagement de terrain 55 000 Aménagement continuation médiathèque 314 600 Aménagement voiries-véhicules 1 362 820 Autres matériels et mobil home	1 883 370
23	<b>Immobilisations en cours</b> Travaux Médiathèque – Place de la Libération Salle Roger DONNET- maison des Associations et Jeunesse	2 617 265
040	<b>Opérations d'ordres</b> Transfert en sections	31 665
041	<b>Opérations patrimoniales :</b> Intégration et frais d'études	177 300
	<b>TOTAL</b>	<b>8 583 000</b>

Madame Meziani conclut en indiquant que ce qui a été présenté est une orientation objective ambitieuse mais réaliste.

- ❖ Un budget de fonctionnement rigoureux contenant nos dépenses de fonctionnement pour 2020 avec une volonté d'accroître nos recettes grâce au bon résultat reporté de 2019 et une recherche permanente des subventions nouvelles auprès de nos partenaires (Etat-Région-Département-EPCI et autres).
- ❖ Un budget d'investissement ambitieux mais réaliste devant permettre de poursuivre ou terminer les grandes réalisations :
  - C.A.R salle Roger DONNET, Médiathèque, Maison des associations et de la jeunesse,
  - tout en donnant les moyens au personnel de se doter de matériels plus performants : Informatique, Administratif, Technique privilégiant le développement durable et notre environnement
  - Une bonne maîtrise de nos frais de personnel permettant l'embauche de 3 personnes, absorber le GVT et ce dans une enveloppe masse salariale en très légère progression (environ 2,5%)
  - Moderniser et accroître notre politique tant vers la jeunesse que le scolaire, sans oublier le maintien auprès de nos associations et nos anciens
  - Le renforcement de notre sécurité en doublant les caméras, la géolocalisation et en accroissant sensiblement les plages horaires des 12 policiers municipaux et ASVP avec cette



année l'armement pour certains policiers qui répondent aux conditions drastiques d'un port d'armes

- Développer la mise en place « voisins vigilants »
- L'amélioration par la continuité des remises en état de la voirie (rue des Mériens, rue du Champ de l'Asile, rue de la Haie Barde...) mise en œuvre avec l'aide de notre EPCI de l'assainissement (création ou amélioration des réseaux existants)
- La continuité de l'aménagement des « Monts du Val d'Oise » par l'arrivée de nouvelles PMI-PME, Start-up mais également par la construction du « Village des Marques » (pour la maison) tant souhaité par nos commerçants pour accroître leur activité, l'emploi et leur chiffre d'affaire
- Continuer après la création du rond-point de la RD 301 et RD 311 de l'amélioration du secteur d'entrée et/ou sortie de notre département sur la RD 301
- Terminer l'aménagement des 93 logements du secteur de l'habitat adapté sur notre commune et celle de Montmagny afin de permettre le développement du Parc Régional de la Butte Pinson sur les 110 hectares (Grosly-Montmagny-Pierrefitte-Villetaneuse)
- Poursuivre l'aménagement des 2 secteurs rue Carnot (activité PMI-PME et de services) et de la rue des Ouches
- Construire et mettre très rapidement à disposition la maison de la santé afin de permettre au monde médical (médecins) et para médical de répondre encore davantage aux besoins de nos administrés
- Défendre une politique juste pour le devenir de l'Avenue du Parisis sur les 2 secteurs (Bonneuil en France –RD 301) et (RD 311- hippodrome Enghien Soisy) – tout en préservant les délaissés de ces terrains par le respect de l'environnement grâce à une politique volontaire de protection en espaces protégés.

Le budget 2020 qui sera soumis au vote des Elus prochainement tiendra compte des conclusions du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il permettra aux nouveaux Elus issus des élections municipales de mars 2020 de trouver une situation financière saine et ainsi de poursuivre de façon raisonnable les nouveaux investissements nécessaires pour nos concitoyens.

Il permettra également de poursuivre l'amélioration du cadre de vie, tout en continuant à accroître encore l'embellissement de notre Grosly.

Monsieur le Maire remercie Mme Meziani pour cette présentation globale et demande s'il y a des questions.

Monsieur Cancouët demande ce qui est entendu comme « défendre une politique juste pour le devenir de l'Avenue du Parisis sur les 2 secteurs tout en préservant les délaissés de ces terrains par le respect de l'environnement grâce à une politique volontaire de protection en espaces protégés. » Monsieur le Maire fait observer à M. Cancouët que tout comme un autre candidat aux élections municipales il a dû être interpellé par une association de défense de la Vallée de Montmorency concernant ce point auquel il a lui-même été associé. Sa réponse est sur le site de cette association. M. Cancouët indique qu'il a répondu à ce questionnaire mais qu'il n'a pas vu la réponse de M. Le Maire.

Monsieur le Maire indique que la réponse a même fait l'objet d'un article dans le journal. Il rappelle la complexité du dossier de l'Avenue du Parisis (ex BIP) qui date de 1937-1939, consistant à faire une grande ceinture au-delà du périphérique pour désengorger le trafic automobile dans tous les départements de la couronne. Il reste à ce jour à réaliser le tronçon Bonneuil – hippodrome de Soisy en deux phases, Bonneuil/RD 301 puis RD 301/hippodrome de Soisy. L'Etat s'est désengagé au profit du Département qui s'est vu rétrocéder l'ensemble du foncier et qui a poursuivi la réalisation de ce projet à tort ou à raison. Sur le 1<sup>er</sup> tronçon, il y a eu une enquête publique et de nombreuses consultations avec une majorité d'accords des communes concernées et des associations. Il y a eu un changement de gouvernance à la Région avec Valérie Pécresse qui a donné son accord pour que la Région finance en partie ce tronçon. Dans les attendus du plan de financement du tronçon, il n'a pas été tenu compte de ce montant. Un recours a été fait, le département a perdu, a fait appel, perdu également, et a désormais plusieurs options : soit un recours en cassation, soit un abandon du projet, soit une nouvelle enquête publique. Les terrains sont à ce jour libérés avec un risque d'occupation, avec l'exemple des 300 roms en résidence derrière les Monts du Val d'Oise occasionnant de nombreuses turbulences pour les entreprises qui s'y sont installées. Il indique d'ailleurs qu'une réunion a eu lieu en Préfecture au cours de laquelle il a été proposé une expulsion de ces roms en juillet 2020, ce à quoi il a opposé que c'était inadmissible et a obtenu une éviction aux vacances de Pâques. Si le projet d'Avenue du Parisis est maintenu, il suivra son cours mais il y aura des



délaissés. Il souhaite que le Département laisse les collectivités locales les protéger, les aménager, les entretenir en les intégrant dans un environnement de verdure et de protection de l'environnement. Pour le tronçon RD 301 Groslay/Soisy, aucune date de réalisation n'est connue. Il n'en verra d'ailleurs pas la réalisation. Ces 4.7 kms de linéaire vont poser des problèmes. Il rappelle qu'il passe sur le stade, puis sur le Champ à Loup, remonte vers le Lac Marchais, pour aller sur Montmorency, Deuil puis Soisy. La commune a commencé une politique d'acquisition sur le secteur des Trois Cornets de l'ordre de 5 ha pour les emprises du futur stade mais les autres terrains sont libres avec un risque d'occupation. Un travail doit se poursuivre avec le Département pour pouvoir utiliser dans cette attente les terrains comme c'est le cas par exemple des vignes. Si le projet est abandonné, il souhaiterait que soit la ville, soit la CAPV puisse acquérir ces terrains avec un objectif de pouvoir les utiliser dans le respect de la protection de l'environnement.

M. Poirat, compte tenu du fait que les choses sont mal parties pour que l'Avenue du Paris se réalise, il demande si ce rachat se ferait au prix du terrain inconstructible.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Le département devra proposer aux anciens propriétaires le rachat de leurs terrains. Passé le délai de 10 ans, le département peut revendre les terrains à qui il le souhaite. La ville serait très intéressée pour les racheter et ainsi les maîtriser.

Pour revenir sur le sujet du DOB, M. Poirat note que l'endettement est de 10.6 millions d'euros moins 2.4 millions de fonds de soutien et demande si les 2.4 millions sont seulement envisagés ou acquis, avec des dates.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu en 2016 un accord écrit avec la SFIL qui a repris la sortie des prêts structurés et qui a fixé le règlement de la somme à 3 millions d'euros à raison de 10 annuités de 300 000 €. Il y a une certitude de versement de ce fonds.

M. Poirat demande si à la fin d'année la dette sera de 10.6 millions moins 300 000 € soit 10.3 millions d'euros.

Monsieur le Maire le confirme.

M. Poirat note à titre indicatif qu'en 2014, la dette était de 7.100 millions d'euros et qu'elle a augmenté de 3 millions.

Monsieur le Maire indique que c'est le prêt structuré, dont il fallait sortir.

Monsieur Poirat note que c'est ce qui justifie malheureusement que les échéances annuelles ont fortement augmenté.

Monsieur le Maire rappelle que la ville rembourse une annuité de 1.230 millions d'euros en capital et en intérêts. Au fur et à mesure, elle se désendette. Cela a été le cas au 31/12/2019 et cela sera de même au 31/12/2020. Il est normal qu'une ville s'endette pour réaliser des investissements et Groslay est dans un ratio tout à fait normal pour une ville de moins de 10 000 habitants.

M. Poirat s'étonne qu'il soit indiqué que la fiscalité locale est en baisse constante. En 2014, les impôts et taxes étaient de 6 millions et sont prévues à 6.5 millions en 2020. C'est que la fiscalité locale a augmenté, certes légèrement car sur 6 ans, c'est peu.

Monsieur le Maire répond qu'elles suivent le coût de la vie.

M. Poirat note un effort sur les charges de personnel qui passe de 4.4 millions en 2014 à 4 millions en 2020 et demande s'il est prévu un resserrement du personnel, sur quel secteur ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas eu de resserrement : l'effort correspond à la fermeture de la crèche familiale. La ville a versé des indemnités de fin de contrat plusieurs années et la réduction de la masse salariale a permis de revenir à un ratio de 40% des dépenses de fonctionnement, c'est un ratio bas par rapport aux villes de mêmes strates. Il remercie Madame la directrice générale des services qui a fait des efforts pour maintenir le travail de qualité avec moins de moyens. Pour développer notre réactivité face aux nombreuses demandes des administrés, il est prévu de créer deux postes de responsables techniques aux travaux et bâtiment et sûrement un 3<sup>ème</sup> poste sur la politique de la jeunesse. Il est également tenu compte de l'effet glissement technicité vieillesse estimé à + 5%.

Mme Léger-Guerrée note dans le DOB la construction de la Maison de Santé. Elle demande où en est ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'il a travaillé avec l'Agence Régionale de Santé depuis plusieurs années pour envisager l'avenir face à la diminution du nombre de médecins. Parmi les propositions, il a été envisagé l'ouverture d'une maison médicale pour regrouper les médecins, réduire leurs frais et mutualiser les démarches administratives pour avoir plus de temps pour s'occuper de leurs patients.

Il a organisé une réunion publique en salle des Fêtes avec les professionnels de santé pour proposer que le site de la rue Carnot accueille cette maison médicale. Ce projet n'a pas pu aboutir. C'est un milieu qu'il ne connaît pas bien et il a découvert que les points de vue y sont différents ; certains médecins veulent acheter, d'autres louer. Il a fait appel à une personne qui connaît bien ce milieu, ce qui a permis la création d'une association de professionnels de santé qui travaille avec l'ARS pour obtenir des aides d'investissement et de fonctionnement et nous faire part de ses besoins. Le local, adapté aux besoins, pourrait être pris en charge pour partie par la collectivité, avec 2 à 3 scénarii de



lieu d'implantation soit en bas, au centre ou haut de Groslay. C'est un projet complexe qui pourrait avancer d'ici fin 2020 et qui permettrait de faire revenir d'autres professionnels de santé.

M. Cancouët a entendu parler d'un emplacement.

Monsieur le Maire a aussi entendu dire que le Maire voulait construire un immeuble d'habitations à la Place du Marché. Les personnes qui donnent ces informations se trompent. Rien n'est arrêté. Il rappelle que ce n'est pas possible en raison du Plan d'Exposition au Bruit. S'il devait y avoir sur ce site, la maison de santé, elle serait seule ou éventuellement couplée avec des locaux commerciaux ou artisanaux. Le marché est un des scénarii proposés pour la maison de santé. Il ajoute que la situation du marché est compliquée : l'administré fréquente plus les centres commerciaux et délaisse les commerces de Groslay et le marché. Il y a d'autres moyens selon lui pour répondre à la demande, par exemple, faire un marché ambulante, comme en province. Si la maison de santé devait se faire, il n'y aurait pas de réduction des places de stationnement, hormis pour les professionnels de santé. Le parking public serait conservé en zone bleue ou pas. Cette localisation centrale permettrait d'être à mi-distance entre le bas et le haut de Groslay pour que personne ne se sente lésé.

### **Débat d'Orientations Budgétaires 2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312.1

Vu les lois n°2016-991 du 7 août 2015 et n°2018-32 du 22 janvier 2018

Vu le règlement intérieur du conseil municipal

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et un vote par une délibération

Entendu le rapport de Mme Madame MEZIANI, Déléguée aux questions budgétaires

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

### **PREND ACTE :**

- De la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu ce jeudi 05 mars 2020, suite à la présentation des grandes orientations et propositions.
- De l'existence et la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2020 annexé à la présente délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur Cancouët a adressé plusieurs questions :

1\*) Une personne a été agressée le 14/02/2020 rue du Lavoir avant qu'on lui vole son portable et sa carte de crédit devant chez elle. Une jeune fille a été braquée par un homme cagoulé avec un pistolet rue de Montmagny dans la nuit du 7 au 8 février 2020 et a dû lui laisser sa voiture. Comptez-vous prendre des mesures contre l'insécurité qui semble augmenter dans notre ville car cela semble être une sorte d'escalade depuis le dernier conseil de janvier ? Il avait suggéré d'élargir les horaires de la police municipale la nuit.

Monsieur le Maire répond qu'il est sensible aux actes qui se produisent à Groslay mais aussi dans toutes les villes aux alentours. Il rappelle que la police relève de la compétence intercommunale et que les policiers sont mis à disposition des villes. Il ne faut pas penser que le maire ne fait rien. La commune dispose de 8 policiers municipaux plus un poste administratif, de 4 ASVP, pour surveiller 294 hectares et des points sensibles telles que la gare et les écoles. La police a un statut qui dépend du CIG, elle est aux 35h et a aussi une vie de famille. Ils vont tous bien au-delà des 35h en faisant des heures supplémentaires et font un travail remarquable. Le chef de police assiste tous les 15 jours au commissariat d'Enghien à une réunion de coordination. La ville dispose également de caméras, là aussi de compétence intercommunale. Si la ville souhaitait installer ses propres caméras, elle n'en aurait pas le droit. L'installation de caméras nécessite des démarches avec le ministère de l'intérieur, la CNIL. A ce jour, il y a sur Groslay 13 caméras plus une mobile. Il a réussi à obtenir le doublement du nombre de caméras. Il rappelle que le changement de toutes les caméras sur le territoire communautaire soit 400 représente un coût de 10 millions d'euros avec la problématique de regrouper les deux centres de surveillance urbain et d'embaucher des techniciens de visionnement. La ville développe également le dispositif « voisins vigilants », mis en place aux Hérondeaux et en



cours sur le Champ Barbier. Il n'est pas possible de mettre des caméras à chaque coin de rue, elles seront localisées sur les sites sensibles où des faits ont été commis. Il est difficile d'étendre les plages horaires de travail de la police municipale. Une étude avait montré que le coût était de 500 000 € pour une présence jusqu'à 23h. De plus, la police municipale n'a pas à se substituer au rôle régalien de l'Etat qui doit se doter de moyens suffisants. La police municipale intervient après les délits pour rassurer les personnes et travailler avec la police nationale. Il y a les infractions commises par des personnes indélicates et puis il y a des bandes souvent des pays de l'Est qui opèrent sur une ville, un secteur pendant 15 jours, durée au-delà de laquelle elles risquent d'être localisées et identifiées. Lui-même contacte les personnes agressées pour les rencontrer et les écouter. Il a demandé aux policiers d'être encore plus présents dans la ville. Il encourage les personnes également à ne pas hésiter à appeler le commissariat et déposer une plainte et exiger qu'elle soit prise. Une plainte est un des éléments qui va permettre au commissariat d'avoir des effectifs supplémentaires. Il recommande d'être de plus en plus vigilant, il n'y a pas de solution miracle. La commissaire a une baisse d'effectifs de 30% alors que la population de sa circonscription s'accroît et dispose d'un matériel vétuste. Il remercie les policiers municipaux pour le travail effectué.

M. Cancouët indique que les horaires de la police municipale sont plus étendus à Saint Brice que sur Groslay.

Monsieur le Maire indique que tous les policiers municipaux ont le même statut où qu'ils soient. Après il peut y avoir des heures supplémentaires avec un maximum de 20h par mois, ce qui se fait déjà à Groslay.

2°) Le garage automobile rue de Montmagny, stationne des véhicules en réparations de façon récurrente et durant de longues périodes près du rond-point sur le trottoir ce qui empêche les gens de circuler et notamment les parents avec une poussette.

Monsieur le Maire indique que la police municipale y intervient régulièrement. Il convient de trouver un équilibre entre le bien-être justifié des piétons et les activités économiques de nos entreprises. Il est vrai que le garage déborde sur le trottoir mais il a eu déjà un certain nombre de PV.

M. Cancouët note que dans le DOB, il est prévu la vente d'un terrain communal pour ce garage.

Monsieur le Maire le confirme mais indique que cela n'est pas encore concrétisé.

3°) Il a été constaté la construction de hangars sur la partie qui jouxte à la fois le stade et Décathlon le long de la RD 301, en face des casses. Cette entreprise ou ces entreprises ont-elles des permis et des autorisations dans ce sens ?

Monsieur le Maire indique que ces entreprises ont passé des conventions avec le Département. Les hangars sont acceptés à titre précaire et sont démontables. Il faut savoir ce que l'on veut ; soit des roms qui s'installent, soit protéger les terrains par des occupations maîtrisées.

M. Cancouët demande si le maire a son mot à dire.

Monsieur le Maire répond que c'est le Département qui signe les conventions.

4°) Des propriétaires de la maison située au 12, rue de Montmagny à Groslay déplorent l'absence d'entretien du sentier pédestre longeant leur jardin. Ils subissent les désagréments de cette absence d'entretien depuis leur arrivée sur la commune en avril 2017.

Monsieur le Maire indique qu'il y a beaucoup de sentes à Groslay et que parfois les entretiens ne sont pas faits régulièrement. Il a demandé à la directrice des services techniques d'inclure dans le contrat des espaces verts à renouveler prochainement, l'entretien des sentes. Il suggère que les riverains puissent aussi de temps en temps donner un petit coup de nettoyage.

5°) Quel est le devenir du jardin acquis par la Mairie rue des Ouches ?

Monsieur le Maire rappelle que la ville a eu l'opportunité d'acquérir ce terrain de plus de 5 000 m<sup>2</sup> situé dans le centre de Groslay au prix de 700 000 €. La ville a pour objectif d'en céder entre 1000 et 1500 m<sup>2</sup> sous forme d'un ou deux lots à bâtir pour récupérer une partie de ses frais. Il y a déjà plusieurs acquéreurs potentiels. Il appartiendra aux futurs élus de décider de l'avenir du surplus du terrain en tenant compte des contraintes : dénivellation, projet de débusage du rû.

M. Cancouët ajoute la contrainte supplémentaire de devoir construire sur radier.

Monsieur le Maire indique que c'est le cas de toutes les constructions sur le site, par exemple la maison des kinés rue des Ouches dont les travaux semblent reprendre.

M. Cancouët indique que c'est un terrain réhaussé avec des remblais.

Monsieur le Maire précise que c'est au propriétaire de faire ce qu'il convient dans le respect des règles du PLU. S'ils ont obtenu leur permis, c'est qu'ils respectaient ces règles.

Levée de la séance à 21h54

YS 3



N° d'ordre	Récapitulatif des délibérations
20-03-12	Désignation du secrétaire de séance
20-03-13	Débat d'Orientations Budgétaires 2020

YJ B



## CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 5 MARS 2020 A 20H30

Mme/M	Prénom	NOM	Fonction	Signature
Monsieur	Joël	BOUTIER	Maire	
Madame	Christine	MORISSON	Maire-Adjoint	
Monsieur	Christian	VAUTHIER	Maire-Adjoint	
Madame	Odette	PLA	Maire-Adjoint	
Monsieur	Guy	DUMONT	Maire-Adjoint	
Madame	Claudine	STEINMANN	Maire-Adjoint	
Monsieur	Pierre	FARCY	Maire-Adjoint	
Monsieur	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	Maire-Adjoint	Pouvoir Pierre FARCY
Monsieur	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	Pouvoir Claudine STEINMANN
Monsieur	Claude	SAGE	C. Municipal	Absent
Monsieur	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	
Madame	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
Madame	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
Monsieur	Nicolas	IZAK	C. Municipal	Absent
Madame	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
Monsieur	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	Absent
Madame	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	Absente
Madame	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	Absente
Madame	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	
Madame	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	
Monsieur	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Monsieur	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	
Monsieur	Marc	POIRAT	C. Municipal	
Monsieur	Marc	CLOUET	C. Municipal	
Monsieur	Patrick	CANCOUET	C. Municipal	
Madame	Céline	MENARD	C. Municipale	
Madame	Marie	LÉGER-GUERRÉE	C. Municipale	
Monsieur	Alexandre	MENSALES	C. Municipal	Absent
Monsieur	Joseph	YANAN	C. Municipal	

